



Marseille, le 23 novembre 2018

Communiqué de presse

Concours vidéo « STOP au harcèlement de rue »

La loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été promulguée le 3 août 2018. Son objectif : l'amélioration de la prévention des violences et de l'accompagnement des victimes, et le renforcement des sanctions pour les agresseurs.

#LeHarcelementYenaMarre

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la préfecture de police lance un concours vidéo pour libérer la parole sur le sujet du harcèlement sexiste et des violences sexuelles.

Les internautes sont invités jusqu'au dimanche 9 décembre 2018 à publier sur les réseaux sociaux une courte vidéo reproduisant les réflexions, insultes et échanges qu'elles ont vécus et/ou entendus. La préfecture de police prend le harcèlement de rue très au sérieux mais n'hésitez pas à détourner la situation décrite sous un angle caricatural, qui tourne en ridicule ces comportements.

Toutes les vidéos publiées devront mentionner la préfecture de police et contenir les hashtags suivants : #LeHarcelementYenaMarre et #PP13

Il est aussi possible aux internautes d'envoyer leur vidéo directement à la cellule communication de la préfecture de police par courriel à l'adresse : pp13-communication@interieur.gouv.fr

Les vidéos sélectionnées seront partagées sur les canaux de communication de la préfecture de police. Le préfet de police desservira des distinctions honorifiques aux réalisatrices les plus pertinentes.

Témoin, victime, usager quotidien des transports en commun ou voyageur occasionnel, partagez votre vidéo pour que chaque jour le harcèlement de rue recule !

Une série de formations dédiées aux forces de l'ordre

En partenariat avec la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) et le centre d'information sur les droits des femmes et familles (CDIFF), le préfet de police Olivier DE MAZIÈRES organisera prochainement une série de formations dédiées aux forces de l'ordre contre le harcèlement de rue, les violences conjugales et le recueil des plaintes.

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône – Bureau du cabinet/communication

Marie-Flore VALLON 06.72.85.84.71 – Oualid SAHTOUT 06.85.11.64.82

pp13-communication@interieur.gouv.fr – www.bouches-du-rhone.gouv.fr

 Préfecture de police des Bouches-du-Rhône –  @prefpolice13 –  @prefecturedepolice13